

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 11 août 2003

<p>1°) Informations diverses</p>	<p>Présents : 8 sur 11 : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent, AMIEL Florence, GALIN Jean-Pierre. Absents excusés : PENATO Frédérique, CHARRUE Gaëlle, MAURETTE Jean-François</p> <ul style="list-style-type: none">• Travaux sur Guzet : La construction du télésiège 3 places du Freychet suit son cours. A priori le planning est respecté pour une mise à disposition début novembre 2003.• Lecture par Monsieur le Maire du courrier de parents d'élèves de l'école d'Ercé à l'inspection d'académie, reçu en copie, et concernant les conséquences des grèves des enseignants sur la scolarité de leurs enfants. Le mouvement a été particulièrement long sur Ercé (du 4 avril à la fin juin, hormis 4 jours de reprise), et par ce courrier certains parents, tout en respectant le droit de grève, s'inquiètent des lacunes que cela pourrait entraîner à moyen terme sur le niveau scolaire de leurs enfants, surtout pour ceux qui rentrent en sixième à la prochaine rentrée. Un débat s'ensuit entre conseillers ayant des approches différentes du sujet. Des départs d'enfants vers l'école privée sont évoqués . <p>A la demande du Conseil les évaluations suivantes ont été faites par le service des Domaines :</p> <ul style="list-style-type: none">• Gîte communal avec logement mitoyen : 147 875 euros• Maison du Temps Libre : fourchette de 108 238 à 114 336 euros• Maison d'animation du Village de Vacances « Le Couledous » : 125 008 euros <p>Pour le gîte d'étape communal, les derniers travaux de mise en conformité (sécurité) ont approché les 100 00 € pour une rentabilité modeste de l'édifice. Une proposition d'achat faite par les actuels gestionnaires, pour une destination identique de l'édifice, avait été jugée insuffisante par le Conseil Municipal, avec aussi des réticences de principe. La réflexion se poursuit</p> <p>Pour la Maison du Temps Libre, des discussions sont en cours avec la Communauté des Communes, pour une cession de l'édifice qui permettrait alors l'extension du bâtiment thermal. L'objectif étant de pouvoir, avec le produit de la vente, autofinancer une reconstruction, ailleurs sur la commune. Le principe sera le même si un opérateur privé venait à prendre le relais de la Communauté de Commune.</p> <p>Pour la maison d'animation du « Couledous », cet édifice a été construit sur un terrain appartenant à l'association MATT, par le biais d'un bail à construction sur 20 ans. Son financement a été bouclé par des subventions et un emprunt de 520 000 francs honoré par l'association. Au terme des 20 ans le bâtiment redevient la propriété de la MATT. Des discussions sont en cours entre la Commune et l'association pour un achat par la commune afin de conforter l'unité du village de vacances. Viendraient en déduction du prix évalué par les Domaines, la TVA et les subventions perçues à l'époque par la Commune.</p> <p>Toutes ces opérations pourraient concrétiser une gestion dynamique du patrimoine communal (en vente comme en achat) dans un but de développement local tout en dégageant un solde positif de trésorerie pour des opérations structurantes sur l'eau potable la station d'épuration ou l'acquisition de terrains par exemple. Les Conseillers sont chargés de recueillir les remarques des administrés sur le sujet avant décision lors d'un prochain Conseil Municipal</p>
<p>2°) Evaluation par le services des domaines de certains bâtiments communaux et privés .</p>	
<p>3°) Dossier INTERREG III</p>	<p>Il s'agit d'un dossier, présenté avec d'autres communes ariégeoises ou espagnoles, pour mettre en valeur certains évènements historiques de la dernière guerre : table d'orientation, restauration des chemins ou cabanes utilisés par les passeurs , espace dédié dans l'écomusée pour préserver la mémoire des populations juives assignées à résidence, de leur déportation ou des passages de certains bataillons républicains lors de la guerre d'Espagne ce, sous forme de présentations multimédias dans un espace réservé à créer dans l'écomusée.</p>

<p>4°) PLU</p>	<p>Une délibération est prise à l'unanimité pour que la municipalité de Corbera d'Ebre soit chef de file du projet et mandater Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives et déposer un dossier de demande de subventions (fonds européens)..</p> <p>Le dossier définitif est arrivé en mairie avec, parmi les modifications demandées par les administrés lors de la phase de concertation, celles que la commission d'urbanisme a accepté d'intégrer dans le projet.</p> <p>C'est ce dossier que le Conseil aurait dû entériner ce soir pour une mise à enquête publique. Mais Monsieur le Maire expose au Conseil des modifications de dernières minutes, certaines mineures suite à des accords intervenus sur certaines servitudes, une autre d'importance qui concerne un projet d'investissement privé global sur la station et qui demanderait le changement d'affectation du secteur des « Jouzes » pour le rendre constructible pour des opérations spécifiques en lien avec le thermalisme.</p> <p>Le Conseil décide de proposer aux autres acteurs du projet une dernière réunion de bouclage début septembre.</p> <p>Enfin, un administré propose de concrétiser de suite la servitude pour création de trottoir de 1,50 m de large, prévue dans la rue principale au dessus du rond point.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour demander l'intervention d'un géomètre sur l'ensemble du secteur mais aussi sur le trottoir place de la Mairie dont une partie est encore privative.</p>
<p>5°) Zonage assainissement</p>	<p>En parallèle avec le PLU, le plan de zonage d'assainissement a été réalisé au niveau intercommunal par un cabinet d'étude. Les conclusions concernant notre commune ont été communiquées à la population lors de la dernière réunion publique sur le PLU.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord sur le projet de zonage d'assainissement présenté, qui sera soumis à enquête publique.</p>
<p>6°) Etude sur les isotopes pour l'eau thermale</p>	<p>Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition du Directeur du Laboratoire Souterrain de Moulis, en liaison avec le Laboratoire d'Hydrogéologie d'Avignon, d'effectuer une étude sur les isotopes de certains éléments dissous dans l'eau thermale, afin de mieux connaître le transit de cette eau dans le sous-sol et peut-être d'apporter les réponses sur l'opportunité d'un forage pour améliorer le rendement des sources.</p> <p>Le coût de cette étude est de 1 848,42 €TTC. Le Conseil approuve l'opération à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire pour contacter les scientifiques concernés.</p>
<p>7°) Parcours de pêche.</p>	<p>Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue avec le vice-président de la Fédération de Pêche de l'Ariège, accompagné par le Directeur et le commercial de la station PESCALIS, une station totalement vouée à la pêche sportive et créée pour cela.</p> <p>Deux parcours de pêche seraient créés en Ariège : « Les Cabanes » et « Aulus ». La Commune interpelle l'association de pêche locale sur le sujet et attend les premiers éléments du dossier pour confirmer notre adhésion de principe.</p>
<p>8°) Eau potable</p>	<p>V. SOUQUET fait l'historique des derniers événements sur l'eau potable : Il confirme que la baisse du niveau dans les réservoirs est due à 3 importantes fuites détectées sur le réseau. Depuis leurs réparations la situation est redevenue normale. Monsieur le Maire informe le Conseil d'une suite positive donnée par le SEDEA à notre demande d'étude globale sur la commune : qualitative et quantitative, hameau de La Trappe compris. Dorénavant et déjà l'installation d'un compteur général à la sortie des réservoirs est décidée.</p>
<p>9°) Camping-cars</p>	<p>Ils ont envahi l'espace sur l'ancien camping.</p> <p>Pour normaliser l'accueil de cette catégorie de touristes deux actions sont lancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En concertation avec la Communauté des Communes et dans le cadre du Pôle Touristique plusieurs bornes de ravitaillement seront installées sur le Canton dont une sur Aulus, en face de la Résidence de l'Ars (pour le branchement au réseau d'assainissement) - une aire sera aménagée comme parking (Ban de Débas, en cours de réalisation) <p>Pour organiser les flux de ces véhicules en fonction des périodes de l'année et préparer la gestion des recettes de la borne, un groupe de travail piloté par Monsieur le Maire proposera un règlement pour les campings-cars à Aulus.</p>

<p>10°) Dossier Sécurité POSTE</p>	<p>Les services de la Poste ont fait faire une évaluation de l'état de sécurité du bâtiment (comme du logement) par un service agréé. Ils souhaitent notre accord de principe sur le projet. Une évaluation précise des travaux est à réaliser et un devis sera demandé à deux artisans locaux. Il convient de plus de négocier avec la Poste une participation à ces travaux.</p>
<p>11°) Agriculture</p>	<p>Présentation d'un projet (ovins et caprins pour fabrication de fromage) sur Caméza, dans la zone agricole.</p>
<p>12°) Délibération sur droit de préemption</p>	<p>Accord du Conseil (unanimité) sur l'établissement d'un droit de préemption urbain sur les zones U et AU du futur PLU. La délibération ne pourra être prise qu'après officialisation du PLU.</p>
<p>13°) Hydroélectricité</p>	<p>Il s'agit là d'un des thèmes du programme développé lors de la campagne électorale des élections municipales. Le projet consiste en la reconstruction de l'ancienne usine hydroélectrique sur la rivière du « Fouillet ». Monsieur le Maire rappelle que, d'après la loi en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une seule et même personne morale ou privée est détentrice du droit d'eau, exploite et vend le courant à EDF. - c'est le Préfet, et non la commune, qui accorde le droit d'eau, mais en consultant au préalable celle-ci. - toute personne privée ou morale peut déposer une demande d'autorisation et un permis de construire, mais que pour cela elle doit avoir la maîtrise du sol, privé ou public, pour les ouvrages. - C'est sur cette dernière condition qu'une commune peut asseoir une action de blocage ou une redevance à percevoir. <p>Monsieur le Maire propose au conseil une première étape décisionnelle :</p> <p style="padding-left: 40px;">Choix du type d'opérateur : Privé, Commune ou SEM (société d'économie mixte)</p> <p>Après débat et listage des avantages et inconvénients de chaque solution le Conseil passe au vote :</p> <p>Solution commune : 0 pour, 7 contre, 0 abstention, 1 non participation au vote Solution SEM : 0 pour, 6 contre, 1 abstention, 1 non participation Solution privé : 5 pour, 1 contre, 1 abstention, 1 non participation</p> <p>Le projet sera donc porté par un opérateur privé.</p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide de demander le conseil du service spécialisé de la DDAF pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborer un appel à porteur de projet en toute transparence • établir la liste des préconisations ou conditions à demander aux candidats • ne pas donner d'avis favorable à tout dossier déposé entre temps (ce qui est le cas) quand le préfet, seul décideur, nous consultera et tant que la procédure ci-dessus ne sera pas arrivée à son terme.
<p>14°) Dossier sécurité de La Trappe</p>	<p>Après visite du chantier par un conseiller municipal et le service du RTM, le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de ce service présentée lors de la précédente réunion. (création d'ouvrages de paravalanche pour sécuriser l'accès à la station de Guzet) Coût estimé des travaux : 62 000 €HT subventionnés à 80 % (70% Etat/Europe, 10% département)</p>

<p>15°) Point sur les travaux</p>	<p>Intervention de Vincent Souquet :</p> <p>Place de la Mairie : Pratiquement terminé, ensemencement et plantations réalisés. Les dernières interventions auront lieu après les congés</p> <p>Voirie- trottoirs : Malgré les perturbations provoquées par le tour de France (réticence du Conseil Général à autoriser des travaux de voirie avant le passage de la course) l'opération a été réalisée en première semaine de juillet. Pour cette opération un subvention DGE de 25% a été accordée par l'Etat.</p> <p>Assainissement : L'opération de réhabilitation du réseau par étanchéité (suppression des eaux parasites), pilotée par la DDAF, est close.</p> <p>Une lettre demandant au Directeur de la DDAF une étude globale et complète (modernisation ou nouvelle construction dans un autre lieu) sur la station d'épuration a été envoyée dernièrement.</p> <p>Bibliothèque : Le déménagement a été réalisé au début de la saison estivale. La région a accordé une subvention de 4 000 € pour la partie informatique. Il convient d'attendre la décision du Conseil Général sur notre dossier, qui sera présenté devant commission culturelle début septembre, avant de commencer les travaux.</p> <p>Chemins et terrains communaux : dans le cadre d'un dossier déposé auprès de ministère de l'intérieur des travaux de réhabilitation du chemin de la Cascade, d'aménagement du « Ban de Débas » et terrain de sport derrière la gare et de compléments voirie sont envisagés.</p> <p>Eglise : Les travaux d'étanchéité de la façade nord sont en cours (pour accompagner la peinture intérieure prise en charge par la paroisse) Un point d'eau supplémentaire est prévu, entre l'ancien et le nouveau cimetière. Un autre à l'intérieur de l'église La récupération de l'eau pluviale vers le collecteur en aval sera réalisée.</p> <p>Toit de la Gare : Les travaux commenceront en octobre pour permettre aux associations de chasse et pêche d'aménager l'intérieur du local.</p>
--	---